

ANNONCES LEGALES

278694



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
de la protection des populations
Service de prévention des risques techniques

INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Il est procédé à une consultation publique sur la demande d'enregistrement, déposée par la base aérienne militaire 115 d'Orange en vue d'exploiter un atelier de maintenance, de réparation et d'entretien d'aéronefs, situé au lieu-dit Ratavoux à Orange (84 871 CEDEX) au titre de la rubrique 2930-1-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

La parcelle concernée par la demande d'enregistrement porte le numéro F 267 sur le territoire de la commune d'Orange (84 871 CEDEX).

La consultation d'une durée de quatre semaines est ouverte en mairie d'Orange, du lundi 24 octobre 2022 au lundi 21 novembre 2022.

Pendant la durée de la consultation, le dossier est tenu à la disposition du public en mairie d'Orange, le lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et sur le site internet de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr.

Les observations du public peuvent être consignées sur le registre de consultation tenu à sa disposition en mairie d'Orange. Le public a également la possibilité, avant la fin du délai de consultation du public, de faire parvenir ses observations directement à Madame la préfète de Vaucluse à l'adresse suivante :

Les services de l'État en Vaucluse
DDPP/SPRT
« Consultation du public – Base aérienne 115 d'Orange »
84 905 AVIGNON CEDEX 9
Ou par courriel à l'adresse suivante : ddpp-consultations@vaucluse.gouv.fr, en précisant en objet, « Consultation du public – Base aérienne 115 d'Orange ».

À l'issue de la consultation du public et de la réception de l'avis du conseil municipal d'Orange, de Jonquières et de Camaret sur Aigues, le ministère des Armées – Direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement, pourra :

- soit prononcer un refus d'enregistrement,
- soit édicter des prescriptions complémentaires particulières,
- soit décider que la demande d'enregistrement sera instruite selon les règles de procédures prévues par les dispositions de la sous-section 2 de la section 1 du code de l'environnement,
- soit prendre un arrêté d'enregistrement.

L'autorisation est délivrée par le ministère des Armées - Direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement dans un délai de cinq mois à compter de la recevabilité du dossier. En cas d'impossibilité de statuer, ce délai peut être prorogé de deux mois.

Le présent avis sera affiché en mairie d'Orange, de Jonquières et de Camaret sur Aigues, sur le lieu de réalisation du projet et publié sur le site internet de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr

277586



COMMUNE DE BEDOIN (84410)

RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET A LA MISE A JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Il est rappelé que, par arrêté n°2022-377 du 6 septembre 2022, M. le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la modification n°2 du plan local d'urbanisme et sur la mise à jour du zonage d'assainissement du 01/10/2022 à 8h30 au 05/11/2022 à 12h00, soit un total de 36 jours consécutifs.

La modification n°2 du plan local d'urbanisme est entreprise en vue de reconsidérer les emplacements réservés, de prendre en compte le raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de certains quartiers et hameaux, de réordonner les dispositifs réglementaires relatifs à la mixité sociale de l'habitat et répondre à des besoins en logements catégoriels et d'apporter des modifications et des améliorations au règlement écrit et graphique. L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale PACA dispensant le dossier d'évaluation environnementale est joint au dossier d'enquête.

Le zonage d'assainissement est un outil réglementaire permettant de délimiter les zones d'assainissement collectif et les zones relevant de l'assainissement non collectif. La décision de la MRAE soumettant le dossier à évaluation environnementale et l'avis sur l'évaluation environnementale sont joints au dossier d'enquête.

Par décision n°E22000065/84 en date du 18/08/2022, Madame Virginie LIA-BEUF, responsable du service urbanisme de la commune de Mazan, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Nîmes.

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté par le commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public en Mairie de BEDOIN, aux jours et heures habituels d'ouverture : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 8h00 à 12h00 et le samedi de 8h30 à 12h00.

Les dossiers seront également accessibles :

- sur un poste informatique mis à disposition du public sur demande à l'accueil de la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture sus mentionnés,
- sur le site internet de la Mairie à l'adresse suivante : www.bedoin-mont-ventoux.fr

Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête ouvert en Mairie de BEDOIN, aux jours et heures habituels d'ouverture sus mentionnés, dans le strict respect du protocole sanitaire affiché en Mairie,
- en les adressant par courrier postal à Madame le commissaire enquêteur avant la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de BEDOIN, 301, Avenue Barral des Baux, CS90001, 84410 BEDOIN ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : plumodification@bedoin.fr

Ces observations seront annexées dès leur réception au registre d'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Mairie de Bédoin.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie, sans rendez-vous, pour recevoir ses observations écrites ou orales, aux jours et heures suivants :

- 01/10/2022 de 8h30 à 12h00
- 15/10/2022 de 8h30 à 12h00
- 22/10/2022 de 8h30 à 12h00

Aucune réunion d'information et d'échange n'est envisagée.

L'autorité compétente pour les demandes d'informations est la commune de Bédoin – service urbanisme (tel 04.90.65.96.33).

Le maître d'ouvrage de la modification n°2 du plan local d'urbanisme est la Commune de BEDOIN, représentée par son maire, M. Alain Constant.

Le maître d'ouvrage du zonage d'assainissement est le Syndicat mixte des eaux de la Région Rhône Ventoux, représenté par son président, M. Jérôme Bouletun : 595, chemin de l'Hippodrome, CS10022, 84201 CARPENTRAS cedex.

278308

DISSOLUTION ANTICIPÉE

DON JUAN Société à responsabilité limitée Au capital de 7 622,45 € Siège social: 54 route d'Entraigues, 84370 BEDARRIDES 418 603 189 RCS AVIGNON Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 Septembre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 Septembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Jacky DURAND, demeurant 54 Route d'Entraigues, 84370 BEDARRIDES, gérant associé, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 54 Route d'Entraigues, 84370 BEDARRIDES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AVIGNON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

POUR AVIS – Le Liquidateur.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28.09.22

Il a été constitué une SCI : SCI HANNAH
Siège social : 70 Chemin des Magnanarelles 84130 Le Pontet
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Avignon
Capital social : 500 euros entièrement libéré en numéraire
Objet social est l'acquisition, gestion, administration locations civiles de tous biens
et droits immobiliers lui appartement et à titre purement exceptionnel la revente.
M. Bilal KHARCHACH domicilié sis 70 chemin des magnanarelles 84130 LE PONTET
est désigné statutairement en qualité de gérant.
La SCI sera immatriculée au RCS d'Avignon.

APPEL D'OFFRES

278648

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

UNION DU CANAL LUBERON SORGUE VENTOUX
M. Alain GUILLAUME - Président
894 RD 901 Route du four à chaux vers l'Isle
84800 LAGNES
Tél : 04 90 38 00 69
mail : canal.mixte@gmail.com
SIRET 29840216500013

GROUPEMENT DE COMMANDES : Non

L'avis implique un marché public

OBJET : Sécurisation et coulage du canal de l'Union Tranche 12 - Pied Caud - Mourre poussin

RÉFÉRENCE ACHETEUR : CCM-2022-1

TYPE DE MARCHÉ : Travaux

PROCÉDURE : Procédure adaptée ouverte

TECHNIQUE D'ACHAT : Sans objet

LIEU D'EXÉCUTION :
894 RD 901 - Rte du Four à chaux vers l'Isle
84800 LAGNES

DESCRIPTION : Purge du radier quand nécessaire et remplacement par un tout venant,
Reconstitution des berges suivant un talus stabilisé
Bétonnage du radier et des berges
la consolidation du talus

FORME DU MARCHÉ :
Prestation divisée en lots : non

LES VARIANTES SONT EXIGÉES : Non

CONDITIONS DE PARTICIPATION
JUSTIFICATIONS À PRODUIRE QUANT AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS
DU CANDIDAT :

APTITUDE À EXERCER L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :
LISTE ET DESCRIPTION SUCCINCTE DES CONDITIONS :
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de

278485



MALAUCENE
VENTOUX & PATRIMOINE

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU

MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT DE LA ZONE UE.

AJOUT D'UN SOUS ZONAGE UEA POUR LA ZONE D'ACTIVITÉS
DE LA CROIX DE FLORENT PERMETTANT L'ACTIVITÉ AGRICOLE.

La délibération du conseil municipal du 18 juillet 2022 approuvant la modification